

Catalogue d'exigences concernant la politique du marché du travail et la politique sociale

L'Union patronale suisse (UPS) constate que la densité normative s'est notablement renforcée tout au long de la dernière législature. Sous l'effet de la polarisation du Parlement, la volonté de suivre une politique de projets a diminué, tandis que le centre, en capacité de trancher, s'est affaibli.

Les employeurs continuent de faire confiance au système de concordance. Sous la coupole fédérale, les parlementaires devront toutefois démontrer leur capacité de réforme lors de la prochaine législature. Dans les dossiers intéressant la politique patronale - en particulier ceux du marché du travail et de la politique sociale – il s'agit de poser les bons jalons :

1. Les accords bilatéraux avec l'UE doivent être préservés et développés, dans le respect des mesures d'accompagnement qui assurent la protection des travailleurs. La politique européenne de notre pays doit reposer sur un accord-cadre institutionnel avec l'UE. L'initiative de résiliation de l'UDC doit être rejetée.
2. La compétitivité des entreprises en Suisse doit être assurée grâce à un renforcement de la responsabilité opérationnelle et entrepreneuriale. Il faut éviter toute nouvelle intervention réglementaire susceptible de nuire à la flexibilité du marché suisse du travail.
3. Les employeurs sont vigoureusement opposés à d'autres formes de congés payés imposés par l'État (congé de paternité, parental, de garde d'enfants ou d'adoption). Elles renchérissent les coûts salariaux, posent des défis organisationnels, en particulier aux PME, et ne cessent d'alourdir l'État-providence. Les entreprises doivent être en mesure d'offrir des solutions individuelles adaptées à leurs possibilités et aux besoins de leurs employés.
4. Sur la question de l'enregistrement simplifié du temps de travail, qui a été introduit le 1^{er} janvier 2016, une deuxième étape s'impose en vue d'éliminer l'inégalité actuelle entre les entreprises avec et sans convention collective (CCT).
5. La loi sur travail devrait être modernisée. De nouvelles formes de travail et des conditions de travail modernes sont nécessaires, qui permettraient aussi de mieux concilier vie professionnelle et vie de famille.
6. Compte tenu de leurs immenses besoins de financement, les assurances sociales doivent être durablement dotées d'une base solide. Les employeurs sont favorables au maintien du niveau des prestations sociales. Mais ils s'opposent fermement à toute nouvelle extension de ces prestations financée par des cotisations salariales, parce qu'elle nuit grandement à la compétitivité de la place économique et du marché du travail suisses.
7. Pour assurer la pérennité de l'AVS, il faut des réformes équilibrées, appliquées en « portions digestes », qui touchent aussi bien les recettes que les dépenses. Dans un premier temps, il s'agit de stabiliser les finances de l'AVS jusqu'au milieu des années 2020. A cette fin, l'âge de la retraite des femmes doit être porté à 65 ans et la TVA relevée de 0,3 point.
8. Pour sécuriser les assurances sociales, le nouveau Parlement doit surmonter le tabou du relèvement progressif de l'âge de la retraite. A l'instar de nombreux pays de l'UE, la Suisse ne peut faire l'économie, face au défi démographique, d'un relèvement progressif de cette limite générale à partir de 2027.
9. Les paramètres de la prévoyance professionnelle (LPP) doivent être adaptés aux réalités. En particulier, le taux de conversion minimal formateur de la rente doit être sensiblement réduit. Le compromis des partenaires sociaux sur la LPP qui a été soumis au Conseil fédéral doit être rapidement mis en œuvre.
10. Enfin, pour obtenir un assainissement durable de l'AI, des mesures d'allègement ciblées sont nécessaires, au-delà de l'encouragement de l'intégration professionnelle des personnes handicapées et de l'élimination des incitations négatives inhérentes au système.